
SÉANCE DU CONSEIL DU 25 JANVIER 2024 à 20h
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

PRÉSENTS

BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, CARTIER Roland, CHARRIER Jean-Marc, FABBIAN Serge, HAMEK Nadia, JACQUEMIN Pascale, LAPERRIERE Murielle, MUGNIER Joël, MÜLLER Laura, STRADY Karen.

ABSENTS EXCUSÉS

BARELLE Stéphanie, GOLLIET-MERCIER Joëlle.

ONT DONNÉ PROCURATION

BARELLE Stéphanie a donné pouvoir à CADOUX Christine,
GOLLIET-MERCIER Joëlle a donné pouvoir à STRADY Karen

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CADOUX Christine

La séance débute avec l'adoption du compte-rendu de la **séance du 14 décembre 2023**.

SUJETS SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS

1. Dispositif d'aide à la formation BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur)

Rapporteur : Christine Cadoux

Christine Cadoux rappelle que le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Il permet d'encadrer des enfants et des adolescents.

Afin d'impliquer les citoyens dans la vie communale, la mairie de Thusy souhaite mettre en place une aide financière individuelle permettant aux jeunes d'obtenir le Brevet, qui a un coût suivant les organismes pouvant aller jusqu'à 1200€.

Cette aide est destinée à susciter, auprès des jeunes de la commune, l'envie de devenir animateur au sein de la collectivité ou au sein de l'accueil de loisirs des 3 p'tits points.

Déroulement de la formation BAFA :

Les candidats doivent suivre trois sessions de formation théorique dans l'ordre suivant :

- Session de formation générale ;
- Session pratique ;
- Session d'approfondissement.

Critères d'accès au dispositif :

- Résider à Thusy
- Être âgé de 16 à 25 ans
- Pour les mineurs, obtenir l'autorisation parentale
- Être préinscrit à une formation BAFA et fournir l'attestation de l'organisme partenaire
- Déposer le dossier complété et signé en amont de la formation

- Réaliser 25 heures d'engagement communal avant la session d'approfondissement en collectivité ou à l'accueil de loisirs des 3 p'tits points.

L'aide financière et son objectif :

Christine Cadoux propose au conseil municipal d'octroyer une participation financière de **200 €**. Somme validée par l'ensemble de l'assemblée.

D'autres aides peuvent être sollicitées par l'intéressé, notamment auprès de la Caf ou du conseil départemental.

Christine Cadoux précise qu'une communication sur ce dispositif sera faite pour en informer le public ciblé (les 16-25 ans)

Modalité d'attribution de l'aide :

L'aide financière sera versée après que le jeune ait remis en mairie ses attestations de formation validant les trois sessions – et après réalisation des heures d'engagement. Il s'agit d'une aide ponctuelle, exceptionnelle, annuelle et non renouvelable, versée directement sur le compte de l'intéressé.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
Interventions : David Bulle demande si un jeune peut redemander l'aide s'il échoue son BAFA. La réponse est précisée dans la délibération comme une aide ponctuelle, exceptionnelle, annuelle et non renouvelable.	

2. Conventonnement avec le CAUT pour l'urbanisation des parcelles D1168, D1170 et D1127

Rapporteur : Joël Mugnier

Le Maire rappelle que la mairie a fait l'acquisition des terrains en face de l'école.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de l'école, il précise que des renseignements ont été pris pour réfléchir à la réalisation sur ces terrains d'un projet de construction qui permettrait d'accueillir un programme de services publics ou d'intérêts collectifs et éventuellement de logements.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention du conseil départemental pour l'acquisition du terrain dans le cadre du Plan ruralité.

La mairie a pris attache avec le CAUT (Conseil accompagnement en urbanisme et immobilier) dans le cadre de la réalisation de ce projet pour être accompagnée dans la réflexion et les études préalables qui permettront :

- De déterminer la constructibilité des parcelles et la faisabilité d'un projet communal sur ces parcelles
- De déterminer la programmation du projet
- D'établir un dossier « esquisse architecturale » et un bilan financier prévisionnel de l'opération en vue de constituer un nouveau dossier de subvention dans le cadre du « Plan ruralités » pour l'opération de construction.

Dans ce contexte, le CAUT a élaboré un planning prévisionnel de réalisation reprenant ces différentes phases d'élaboration ainsi qu'une convention de prestations de service pour l'accompagnement dans les études pré-opérationnelles et de programmation d'un projet de construction.

Il est proposé le devis suivant par le CAUT

<p>Conseil et accompagnement dans la phase d'études pré-opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse foncière et urbanistique du site, • Recueil des attentes et besoins de la Commune en vue de l'établissement d'une programmation, • Analyse de l'adéquation du projet avec le Plan Ruralité • Aide à l'établissement et à la validation du programme d'opération, • Etablissement d'une note de programmation, • Etude, analyse et présentation des différents projets possibles, avec ou sans réserve foncière, et détermination avec la Commune du projet le plus approprié (remise d'une note d'analyse) • Etablissement d'un dossier « Esquisse architecturale » • Etablissement d'un bilan financier prévisionnel du projet. 	<p>12 000 € HT TVA 20%</p> <p>Soit 14 400€ TTC</p>
--	---

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<p>Interventions : Stéphane Buisson souhaite que l'on s'assure que cette convention ne nous lie pas juridiquement au niveau de la maîtrise d'œuvre.</p> <p>La réponse est apportée par la secrétaire de Mairie qui précise qu'il y a bien une close dans la convention : <i>« La présente convention ne constitue en aucun cas un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée, aucun transfert de responsabilité ne s'effectuant au profit de la société CAUT. »</i></p>	

Création d'une nouvelle commission

Joël Mugnier profite de cette délibération pour proposer de mettre en place une commission pour travailler spécifiquement sur le projet d'esquisse architecturale sur ce terrain.

En accord avec les membres présents, **une nouvelle commission interne** « Projet d'aménagement » est donc créée avec les membres suivants :

- Alain BONNET
- David BULLE
- Pascale JACQUEMIN
- Nadia HAMEK
- Christine CADOUX
- Roland CARTIER
- Serge FABBIAN
- Karen STRADY

Cette commission se réunira pour suivre l'avancement de l'étude du CAUT et sur le projet dans son ensemble.

1. Liste des élus membres des nouvelles commissions intercommunales spécialisées

Rapporteur : Joël Mugnier

Monsieur le Maire précise que la communauté de Communes doit désormais désigner les élus membres des commissions intercommunales. La commune doit donner la liste des conseillers et adjoints susceptibles d'intégrer les différentes commissions. Le conseil communautaire se prononcera sur la création de ces commissions en lien avec les domaines de compétence lors de la séance du 29 janvier 2024.

Monsieur le Maire présente la liste des thématiques concernées et relève les conseillers qui souhaitent s'investir dans ces commissions :

Les commissions	Les représentant de la commune
1. Développement économique et touristique	David BULLE Nadia HAMEK
2. Action sociale et gens du voyage	Karen STRADY
3. Eau et assainissement	Pascale JACQUEMIN Roland CARTIER
4. Prévention et valorisation des déchets	Laura MÜLLER Pascale JACQUEMIN
5. Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	Christine CADOUX
6. Équipements et infrastructures	David BULLE
7. Environnement et transition écologique	
8. Transports et mobilités	Joëlle GOLLIET-MERCIER Nadia HAMEK Karen STRADY
9. Ressources humaines et administration générale	Nadia HAMEK
Commission accessibilité	Roland CARTIER Karen STRADY

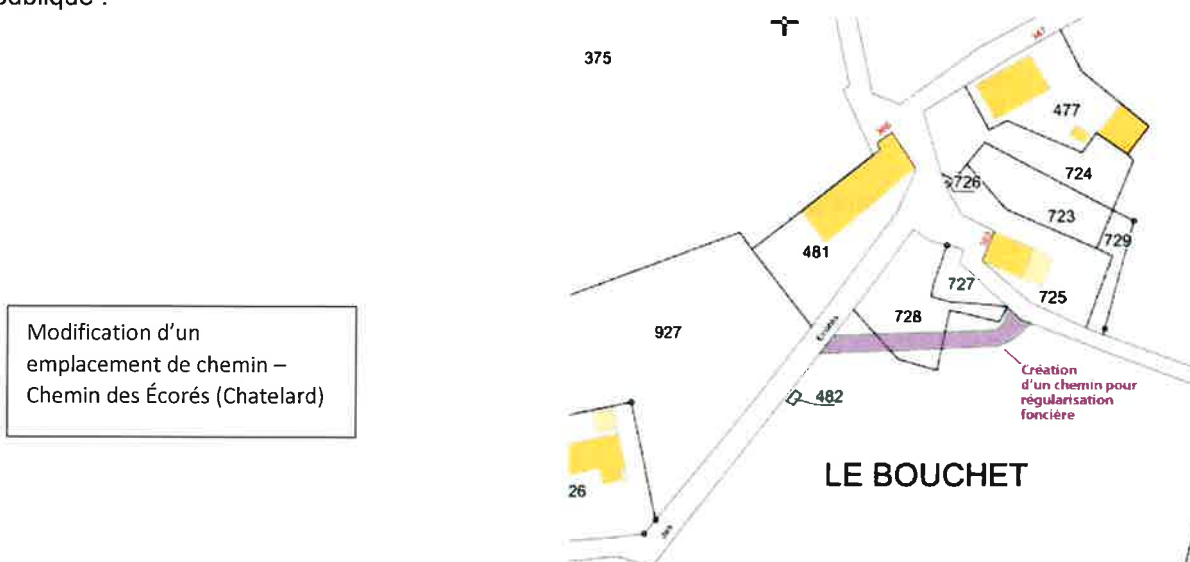
2. Compte-rendu de la commission voirie

Rapporteur : Roland Cartier

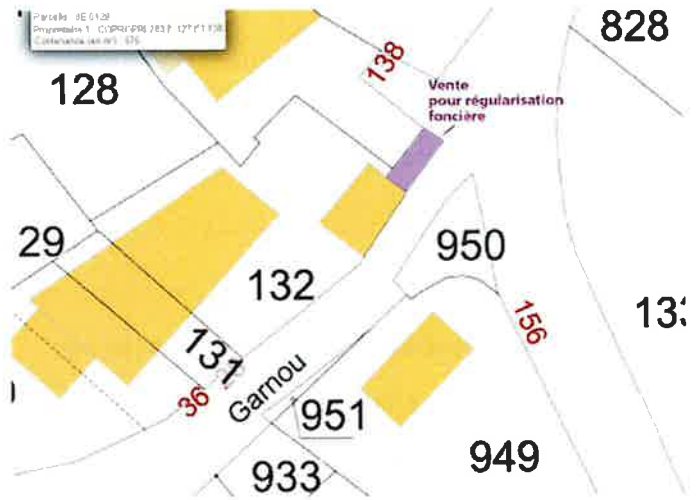
Roland Cartier précise que la commission s'est réunie le samedi 20 janvier pour faire le tour des dégâts des eaux qu'il y a eu sur la commune.

A. Enquêtes publiques

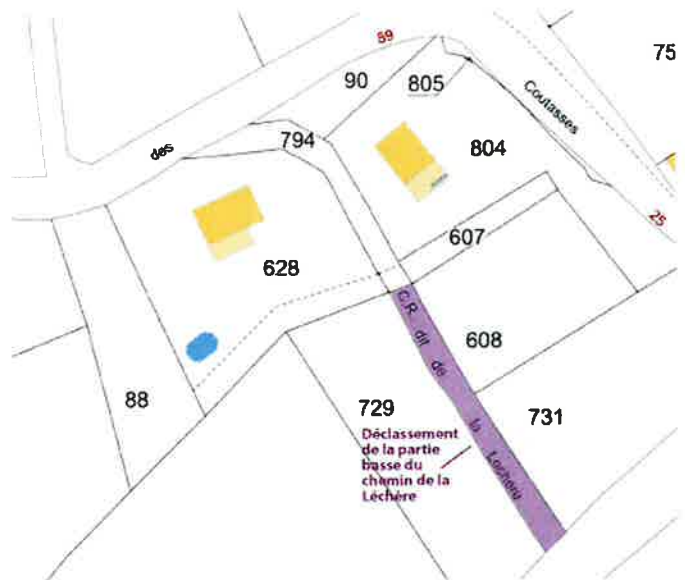
Cette commission a été aussi l'occasion de faire le point sur les dossiers qui nécessiteront une enquête publique :



Régularisation foncière –
Passage du Nant Garnou
(chef-lieu)



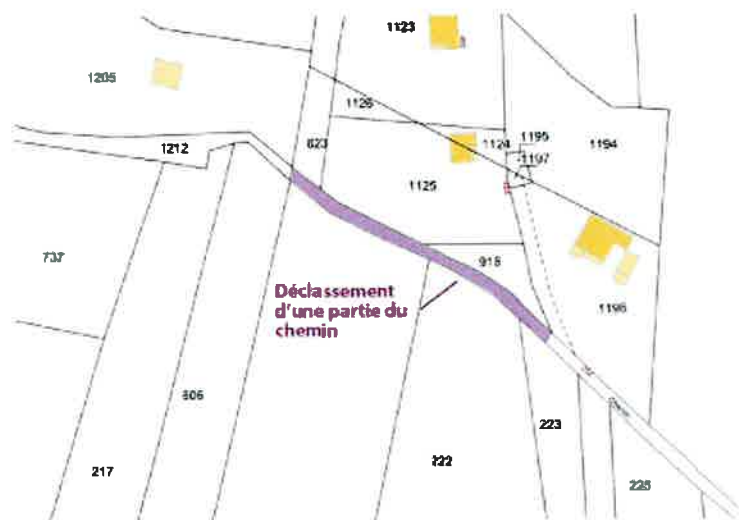
Déclassement d'une partie de
chemin – La Léchère (les
Coutasses)



Déclassement d'une partie de
chemin – La Mariotte
(Martera)

Dans ce cas de figure, il faut
proposer en amont aux
propriétaires riverains.

Si pas de réponse au bout d'un
mois, on peut trouver un
nouvel acquéreur.



Interventions :
Néant

B. Route de la Combe

Roland Cartier fait part de son inquiétude face aux travaux réalisés par le département sur la Route de la Combe. En effet, cette route par temps de gel devient vite une patinoire... De plus, de nouveaux travaux seront à prévoir pour rediriger l'eau dans les grilles d'eaux pluviales.

Interventions :

Néant

C. Accident Sallongy – samedi 20 janvier

Roland Cartier informe qu'un accident a eu lieu samedi au croisement de Sallongy. Cet accident a impliqué un tracteur et une voiture, et il a fait état d'un blessé léger.

Il précise que la commune a subi des dommages sur son miroir.

3. Route du Creux de la Scie

Rapporteur : David Bulle

David Bulle souligne que sur la route du Creux de la scie, des cailloux atterrissent sur la chaussée dès qu'il pleut. Ce sont des cailloux qui proviennent d'une habitation.

Interventions :

Roland Cartier précise qu'il se rendra sur place et verra pour faire le nécessaire avec l'agent technique.

4. Bilan de l'occupation de la salle municipale

Rapporteur : David Bulle

David Bulle souhaiterait avoir un bilan de l'occupation de la salle (fréquentation à l'année, refus donnés,...) pour pouvoir envisager le projet d'aménagement sur les terrains en face de l'école avec ces informations.

Interventions :

Un bilan sera transmis à la commission « projet d'aménagement » par le secrétariat.

5. Commission environnement

Rapporteur : Pascale Jacquemin

Pascale Jacquemin donne à l'assemblée les dates retenues pour les événements organisés par la commission environnement :

Vendredi 5 avril de 17h30 à 19h : distributeur de composteurs

Samedi 6 avril : broyage

Samedi 4 mai : nettoyage de la commune

Dimanche 5 mai : Marché avec troc de graines

Interventions :

Néant

6. Point sur la table d'orientation

Rapporteur : Joël Mugnier

Joël Mugnier montre le projet papier de la future table d'orientation. Il précise que le propriétaire est favorable à la mise en place d'une convention pour l'occupation de sa parcelle pour l'implantation de cette table d'orientation.

Il précise que la commune prendra en charge les frais de signalétique sur voirie, les frais de géomètre et que Thusy en trail organisera le financement de cette table dont les dons proviendront des associations locales et de donateurs privés.



La séance est levée à 21h30

La prochaine séance du conseil municipal est fixée :

- **jeudi 29 février 2024 à 20h**

Joël MUGNIER
Maire de Thusy

Christine CADOUX
Secrétaire de séance